



**Vincent Locas, avocat**

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques et réglementaires

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 30 novembre 2021

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : 7<sup>e</sup> demande réamendée relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir**

**Notre dossier : 312-00669**

**Dossier Régie : R-3867-2013 – Phase 2B**

---

Chère consœur,

Conformément à la décision D-2021-109<sup>1</sup> et aux correspondances datées des 2 septembre et 25 novembre 2021<sup>2</sup> communiquées dans le dossier mentionné en objet, Énergir dépose les exemples de présentation des pièces reflétant l'application de la méthode des tiers ainsi que les explications afférentes, soit la pièce Gaz Métro-5, Document 20. Ce dépôt s'inscrit dans le cadre de l'examen de conformité prévu au volet 1B de la phase 2B du présent dossier<sup>3</sup>.

Comme expliqué plus amplement dans sa preuve, les exemples présentés aux annexes 1 et 2 de la pièce Gaz Métro-5, Document 20 sont respectivement basés sur les pièces B-0253, Énergir-N, Document 8 de la Cause tarifaire 2019-2020 (R-4076-2018) et B-0180, Énergir-9, Document 2 du Rapport annuel 2020 (R-4136-2020). Certaines des informations contenues à ces pièces ont originalement été déposées sous pli confidentiel par Énergir dans ces dossiers. La Régie de l'énergie a subséquemment rendu des ordonnances de traitement confidentiel afin d'en interdire la divulgation, la publication et la diffusion pour une durée indéterminée pour celles contenues à la pièce Énergir-N, Document 8 et pour une durée de dix (10) ans pour celles contenues à la pièce Énergir-9, Document 2<sup>4</sup>. Par conséquent, Énergir dépose sous pli confidentiel, et ce, pour les mêmes motifs et les mêmes durées, les informations caviardées contenues aux annexes de la pièce Gaz Métro-5, Document 20.

---

<sup>1</sup> Paragr. 365.

<sup>2</sup> B-0662 et B-0664.

<sup>3</sup> D-2021-109, paragr. 735 et A-0327.

<sup>4</sup> R-4076-2018, D-2019-141, paragr. 666 et R-4136-2020, D-2021-082, paragr. 219 et 220.

Énergir dépose également une 7<sup>e</sup> demande réamendée ainsi qu'une liste révisée de pièces.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Vincent Locas*

Vincent Locas  
VL/mb

p. j.